

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 15  
- suffrages exprimés : 15  
- pour : 15

**DÉLIBÉRATION n° B2025/014**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

**Absents excusés :** Philippe SOLAZ, André RECURT, Serge SOHIER, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Jean-Bernard COLOMES.

**Objet : NATURA 2000 – Tourbière de Clarens – Demande de subvention 2025**

Pour l'année 2025 le site FR7300940 « Tourbières de Clarens » est éligible et pourrait obtenir une subvention régionale d'un montant de 28 141 € TTC pour son animation.

Les grandes lignes du plan d'actions ont été validées lors du comité de pilotage Natura 2000 du 25 juillet 2024 et sont les suivantes :

- Réalisation du contrat Natura 2000 de gestion des ligneux sous réserve de l'obtention des crédits afférents (*obtenus en janvier 2025 – hors animation Natura 2000*)
- Datation radiocarbone supplémentaires et établissement d'un livret d'information sur la tourbière
- Etude paléoécologique pour reconstituer l'histoire hydrologique et écologique de la tourbière
- Réalisation de l'évaluation du Document d'objectifs qui date de 2004
- Visites tout public du site par la MNE65
- Réalisation de suivis des espèces emblématiques du site

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Prestations de service	6 872 €		
Valorisation des frais annexes liés à l'animation du site (personnel, stagiaires, déplacements, coûts indirects, ...)	21 269 €	Région Occitanie	28 141 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 141 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 141 €</b>

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à demander une subvention auprès de la Région, à hauteur de 28 141 €, pour l'animation du site Natura 2000 des Tourbières de Clarens.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 19 FEV. 2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20250207-2025-014B-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2025  
Date de réception préfecture : 19/02/2025